

MISE À JOUR IMPORTANTE :

Les récipients à boisson en céramique ne seront plus acceptés dans les centres de remboursement du Nouveau-Brunswick.

En raison des défis associés au recyclage de la céramique, ce matériau sera éliminé comme type de matériau acceptable pour les récipients à boisson.

Au fil des ans, seuls quelques produits à boisson alcoolisée ont été vendus dans des récipients en céramique. Les stocks restants de ces produits seront retirés de la circulation d'ici le 31 juillet 2023.

Les centres de remboursement continueront d'accepter ces récipients et de remettre aux clients leurs remboursements sur la consigne.

Nous sollicitons votre aide et vous encourageons à agir rapidement et à rapporter tous les récipients à boisson en céramique vides que vous pourriez avoir à votre centre de remboursement local avant le 31 mars 2024.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre engagement envers le recyclage pour la protection de notre environnement.

